



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>34</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

### SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_027 : Finances - Taux de fiscalité 2025

#### ***Finances locales - Fiscalité***

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), percevant les contributions économiques territoriales et les taxes ménages.

Les taux, les montants des bases définitives et les produits correspondants 2023 étaient les suivants :

<b>Impôt direct</b>	<b>Taux 2024</b>	<b>Bases prévisionnelles 2024</b>	<b>Produit définitif 2024</b>
THRS	10,967 %	1 639 754 €	179 881 €
TFB	0,248 %	18 287 097 €	45 352 €
TFNB	4,477 %	1 745 737 €	78 209 €
CFE	25,93 %	3 086 336 €	800 287 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 103 729 €</b>

Compte tenu du résultat 2024 de Plaine Limagne, des investissements prévus au PPI, il est nécessaire de prévoir une augmentation en 2025. Aussi il est proposé d'appliquer les taux de fiscalité suivants en 2025.

<b>Impôt direct</b>	<b>Taux proposés 2025</b>	<b>Bases prévisionnelles 2025</b>	<b>Produit prévisionnel 2025</b>
THRS	10,967 %	1 667 630 €	182 939 €
TFB	0,75 %	18 597 877 €	139 485 €
TFNB	5,5 %	1 775 414 €	97 648 €
CFE	25,93 %	3 138 804 €	813 892 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 233 963 €</b>

→ Le conseil communautaire, avec 34 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention (Rémy PETOTON) décide de fixer pour l'année 2025 les taux comme suit :

- le taux de THRS à 10,967 %,
- le taux de TFB à 0,75 %
- le taux de TFNB à 5,5 %
- le taux de CFE à 25,93 %

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*